

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

C2. Taille et structure des classes au primaire

Au 31 décembre 2022, il y avait en moyenne 19,8 élèves par classe dans l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle), ce nombre étant resté relativement stable depuis 2010. En 2022, les effectifs de l'enseignement primaire ont très fortement augmenté. La hausse d'environ 800 élèves a été accompagnée de l'ouverture de 58 classes supplémentaires (28 classes régulières, 25 classes d'accueil à 50% et 5 classes d'accueil à plein temps). L'effectif moyen est de 18,2 élèves par classe dans les écoles du REP et de 20,3 élèves hors du REP. Au 31 décembre 2022, 206 classes régulières accueillent en intégration partielle 425 élèves de l'enseignement spécialisé, ce qui correspond en moyenne à 2,1 élèves de plus dans les classes concernées, à certains moments spécifiques. Près de 30% des classes régulières sont organisées en double année de scolarité ; cela concerne plus souvent les élèves de 1P et 2P.

La taille des classes est un élément important de l'organisation scolaire. Elle suscite par ailleurs de nombreux débats sur le plan éducatif, notamment par l'influence qu'elle peut avoir sur les apprentissages des élèves. Des effectifs moins élevés permettraient ainsi de mieux prendre en compte les besoins pédagogiques individuels des élèves, et plus particulièrement ceux des élèves ayant des difficultés scolaires. C'est la raison pour laquelle les écoles du réseau d'enseignement prioritaire (REP) ont des moyens supplémentaires à disposition, afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. Par ailleurs, l'effectif d'une classe peut être partagé en sous-groupes ou allégé durant la semaine en fonction des ressources en enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP) ainsi que, par exemple, également lors de décloisonnements ou d'interventions de maîtres et maîtresses spécialistes, etc.

Les classes de l'enseignement primaire régulier accueillent en moyenne 20 élèves

Au 31 décembre 2022, les 38'168 élèves fréquentant une école genevoise de l'enseignement primaire régulier (hors élèves en intégration partielle) se répartissaient dans 1'926 classes, ce qui équivaut en moyenne à 19,8 élèves par classe. L'effectif moyen par classe est resté à peu près le même entre 2021 et 2022. Pour « garantir des conditions d'enseignement optimales à la réussite scolaire », l'augmentation de 762 élèves dans l'enseignement régulier a en effet été accompagnée de l'ouverture de 28 classes supplémentaires. Si l'on inclut les 425 élèves en intégration partielle, l'effectif moyen est globalement de 20,0 élèves par classe (voir C2.a). En comparaison intercantonale, le nombre d'élèves par classe est un peu plus élevé à Genève qu'à l'échelle suisse : selon l'Office fédéral de la statistique (OFS), en 2021 il y avait en moyenne en 1P-2P, 19,3 élèves contre 18,6 en Suisse ; en 3P-8P, 19,8 élèves contre 19,1.

C2.a Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire, 2000 à 2022

	2000	2010	2015	2020	2021	2022	Variation 2010-2022	Variation 2021-2022
Classes régulières								
Nombre total d'élèves	33'741	33'203	33'837	37'374	37'835	38'593	+5'390	+758
Nombre d'élèves hors intégration partielle ⁽¹⁾	33'711	33'087	33'712	36'927	37'406	38'168	+5'081	+762
Nombre de classes	1'650	1'663	1'693	1'860	1'898	1'926	+263	+28
Nombre moyen d'élèves par classe	20.4	20.0	20.0	20.1	19.9	20.0	+0.0	+0.1
Nbre moyen d'élèves par classe (hors intégr. part.)	20.4	19.9	19.9	19.9	19.7	19.8	-0.1	+0.1
Classes d'accueil à 50%⁽²⁾								
Nombre d'élèves	-	491	403	459	495	818	+327	+323
Nombre de classes	-	52	45	57	56	81	+29	+25
Nombre moyen d'élèves par classe	-	9.4	9.0	8.1	8.8	10.1	+0.7	+1.3
Classes d'accueil à plein temps⁽³⁾								
Nombre d'élèves	-	-	30	19	16	73	-	+57
Nombre de classes	-	-	3	3	2	7	-	+5
Nombre moyen d'élèves par classe	-	-	10.0	6.3	8.0	10.4	-	+2.4

N.B. Les données n'incluent pas les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève.

Les élèves des classes d'accueil à 50% (818 en 2022) figurent déjà parmi les effectifs des classes régulières qu'ils ou elles fréquentent la moitié du temps, ce qui n'est pas le cas des élèves en accueil à plein temps. Le total des effectifs de l'enseignement primaire – hors école de Boveau – est donc, en 2022, de 38'666 élèves (soit 38'593+73).

⁽¹⁾ Les élèves en intégration partielle sont celles et ceux qui sont scolarisés à la fois dans l'enseignement spécialisé (rang 1) et dans l'enseignement primaire régulier (rang 2). Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré au cours de la période observée.

⁽²⁾ Les classes d'accueil à 50% permettent aux à la population primo-arrivante, dès la 4P (ou la 3P si la situation le justifie), de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif ; ces élèves intègrent durant l'autre mi-temps une classe régulière dans l'année de scolarité correspondant à leur âge. Les élèves des classes d'accueil à 50% ne sont pas identifiables dans la nBDS pour les années 2000 et 2005. Selon les prescriptions cantonales, les classes d'accueil ont des effectifs réduits (en principe 12 élèves).

⁽³⁾ Les classes d'accueil à plein temps s'adressent dès la 4P à une population primo-arrivante, qui a été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Parmi les élèves de l'enseignement primaire régulier, on comptait au 31 décembre 2022 environ 818 élèves non francophones qui suivaient également des cours de français dans des classes d'accueil durant la moitié du temps scolaire. Ce nombre a fortement augmenté en 2022 (+323 élèves par rapport à 2021), notamment avec l'accueil des élèves en provenance d'Ukraine. Cela a nécessité l'ouverture de 25 classes supplémentaires et, fin 2022, il y a au total 81 classes d'accueil à 50% comptant en moyenne environ dix élèves.

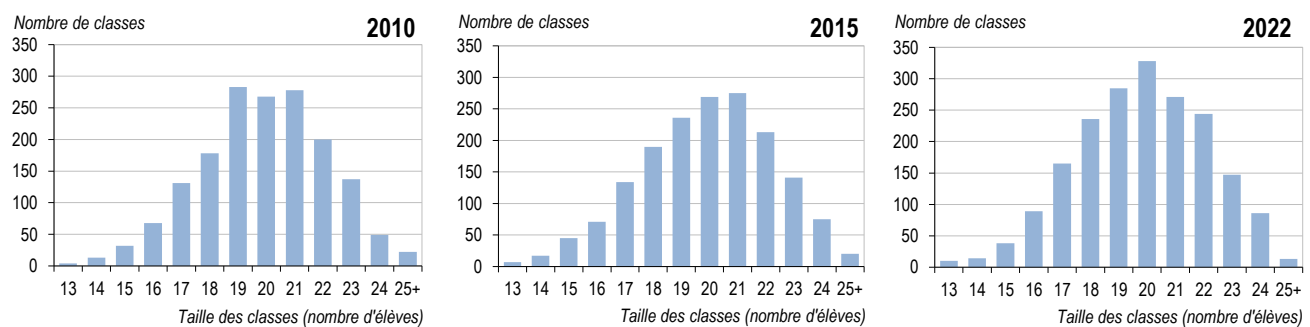
Les classes d'accueil à plein temps, ouvertes à la rentrée scolaire 2015 dans des écoles proches de foyers d'hébergement pour personnes migrantes, s'adressent à une population primo-arrivante ayant été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec des parcours de vie très complexes (voir note sous le tableau **C2.a** et *Pour comprendre ces résultats*). Au 31 décembre 2022, selon les données enregistrées dans la base de données scolaires (nBDS), sept classes de ce type accueilleraient 73 élèves. À noter qu'au cours de l'année scolaire 2022-23, les effectifs accueillis dans ces sept classes ont été au total de près de 150 élèves.

Les classes de 20 élèves correspondent à la configuration la plus fréquente en 2022

Si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle, le nombre d'élèves par classe régulière varie du simple au double sur l'ensemble du canton, allant de 13 élèves (ou moins dans de très rares cas) pour les classes les plus petites à 25 élèves pour les plus grandes (voir **C2.b**). Il faut relever que les effectifs des classes dépendent de paramètres qui peuvent varier : taille des écoles, typologie des lieux et contrainte des locaux, répartition des élèves dans les différentes années de scolarité. En fonction des arrivées et départs après l'organisation des classes pour la rentrée scolaire, les effectifs des classes peuvent également varier tout au long de l'année ; la photographie au 31 décembre offre ainsi une vision seulement partielle de la réalité.

La morphologie des classes s'est légèrement modifiée au cours des années récentes : les classes dont le nombre a le plus augmenté entre 2021 et 2022 sont celles de 20 élèves, qui deviennent ainsi la configuration la plus fréquente (plus d'une classe sur 6). Inversement, les classes dont le nombre a le plus diminué entre 2021 et 2022 se situent aux deux extrêmes, à savoir celles qui accueillent moins de 18 élèves et celles qui accueillent au contraire 25 élèves ou plus (voir **C2.c**). En 2022, le nombre de classes de 25 élèves a été divisé par deux et il n'y a plus aucune classe de 26 ou 27 élèves (hors élèves en intégration partielle).

C2.b Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes, 2010, 2015 et 2022



N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.c Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la prise en compte des élèves en intégration partielle, 2021 et 2022

	2021		2022		Variation 2021-2022 (en points de %)	
	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle	Avec élèves en intégr. partielle	Hors élèves en intégr. partielle
Classes de 18 élèves ou moins	28%	30%	27%	29%	-2	-2
Classes de 19 à 20 élèves	29%	30%	31%	32%	+1	+2
Classes de 21 à 22 élèves	28%	27%	28%	27%	-0	-0
Classes de 23 à 24 élèves	12%	10%	14%	12%	+2	+2
Classes de 25 élèves et plus	3%	2%	2%	1%	-1	-1
Total	100%	100%	100%	100%		

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Plus de la moitié des classes concernées accueillent un seul élève en intégration partielle

Au 31 décembre 2022, 206 classes de l'enseignement régulier ont accueilli en intégration ponctuelle 425 élèves de l'enseignement spécialisé, ce qui correspond à une moyenne de 2,1 élèves par classe concernée (voir **C2.d**).

Plus de la moitié des classes régulières concernées accueillent seulement un ou une élève en intégration partielle et 30% des classes en accueillent deux ou trois. Dans des cas plus rares, le nombre d'élèves en intégration partielle est de plus de cinq élèves dans une même classe (pouvant aller jusqu'à une dizaine d'élèves dans des cas très exceptionnels). Ce sont

par exemple les élèves d'une classe intégrée (CLI) qui participent à la grille horaire d'une classe régulière pendant des périodes très spécifiques (gymnastique ou arts visuels principalement), avec généralement la présence de l'enseignant spécialisé. Il peut également s'agir d'élèves de classes intégrées mixtes (CLIM) dont la prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignantes et enseignants spécialisés, d'éducatrices et éducateurs et enfin d'enseignantes et enseignants réguliers (voir *Pour comprendre ces résultats*).

C2.d Nombre de classes selon la taille initiale du groupe classe de l'enseignement primaire régulier et le nombre d'élèves en intégration partielle, 2022

Taille initiale du groupe classe régulier	Nombre d'élèves supplémentaires en intégration partielle						Total	En %
	+1 élève	+2 élèves	+3 élèves	+4 élèves	+5 élèves	+6 élèves ou plus*		
18 élèves ou moins	47	8	9	5	3	12	84	41%
19 à 20 élèves	34	15	7	1	1	1	59	29%
21 à 22 élèves	28	14	2	2	0	3	49	24%
23 à 24 élèves	9	5	0	0	0	0	14	7%
25 élèves et plus	0	0	0	0	0	0	0	0%
Total	118	42	18	8	4	16	206	100%
En %	57%	20%	9%	4%	2%	8%	100%	

* De 6 à 12 élèves en intégration partielle.

Lecture : 47 classes de 18 élèves ou moins accueillent chacune 1 élève en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Les classes du cycle élémentaire ont des effectifs très légèrement plus faibles que celles du cycle moyen

Les recherches s'accordent sur le fait que pour avoir un effet, notamment pour les populations défavorisées, une réduction de la taille des classes doit concerner plutôt les premiers niveaux de la scolarité et qu'elle doit être relativement importante (voir *Pour en savoir plus*). À Genève, la taille des classes est très légèrement plus faible au cycle élémentaire (ou cycle 1) avec 19,7 élèves en moyenne au 31 décembre 2022 contre 20,0 au cycle moyen (ou cycle 2), l'écart entre cycle élémentaire et cycle moyen ayant peu évolué depuis le début des années 2000 (voir **C2.e**).

C2.e Nombre moyen d'élèves par classe de l'enseignement primaire régulier, selon le cycle (1 ou 2), 2000 à 2022

	2000	2010	2015	2020	2022
Cycle 1 (1P-4P)	20.3	19.7	19.6	19.7	19.7
Cycle 2 (5P-8P)	20.5	20.0	20.2	20.0	20.0
Multi-année de scolarité cycle 1 et cycle 2	20.3	20.4	19.8	20.4	19.8
Ensemble	20.4	19.9	19.9	19.9	19.8

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

En moyenne, deux élèves de moins dans les classes du REP

Afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire, les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires (voir *Pour comprendre ces résultats*). En 2022, les classes du REP avaient environ deux élèves de moins par classe : 18,2 élèves contre 20,3 en moyenne hors du REP si l'on ne comptabilise pas les élèves en intégration partielle (voir **C2.f**). Depuis la rentrée 2017, la direction générale de l'enseignement obligatoire a créé une troisième catégorie, « écoles proches du REP », pour diminuer les effets de seuil. En 2022, cinq écoles entraient dans cette catégorie et bénéficiaient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP en accueillant en moyenne 19,6 élèves par classe.

C2.f Taille moyenne des classes de l'enseignement primaire régulier, selon le type d'école, 2021 et 2022

	REP			Proches du REP			Hors du REP		
	2021	2022	Variation 2021-2022	2021	2022	Variation 2021-2022	2021	2022	Variation 2021-2022
Nombre total d'élèves	6'812	7'440	+628	1'486	1'501	+15	29'537	29'652	+115
Nombre d'élèves hors intégration partielle	6'657	7'260	+603	1'469	1'493	+24	29'280	29'415	+135
Nombre de classes	375	398	+23	75	76	+1	1'448	1'452	+4
Nombre moyen d'élèves par classe	18.2	18.7	+0.5	19.8	19.8	-0.1	20.4	20.4	+0.0
Nombre moyen d'élèves hors intégr. partielle	17.8	18.2	+0.5	19.6	19.6	+0.1	20.2	20.3	+0.0

N.B. La forte augmentation du nombre d'élèves en REP tient principalement à l'entrée dans le REP de deux écoles qui étaient auparavant situées hors du REP.

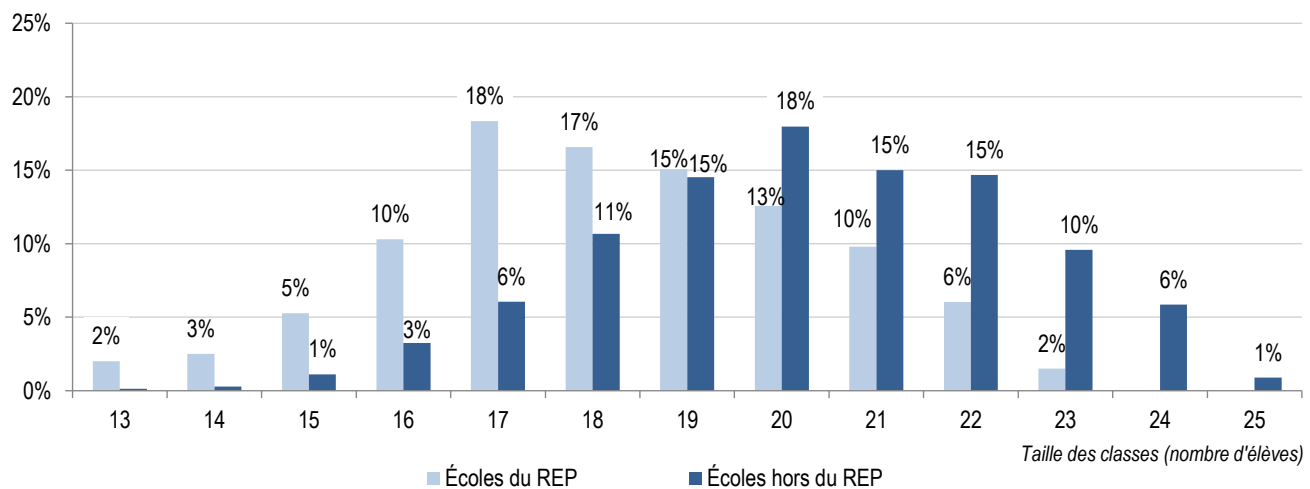
Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Le nombre moyen d'élèves par classe est resté stable hors du REP entre 2021 et 2022, mais il a augmenté en REP (+0,5 élève). Cette hausse moyenne tient au fait que la part des classes du REP ayant 18 élèves ou moins a diminué (passant de 63% en 2021 à 55% en 2022). À l'inverse, celle des classes accueillant 21 élèves ou plus a augmenté ces dernières années dans les écoles du REP : auparavant peu habituelle (19 classes au 31 décembre 2020, soit 6% des classes du REP), cette situation tend à devenir plus fréquente avec 41 classes au 31 décembre 2021 (11%) et 69 classes au 31 décembre 2022 (plus de 17%).

Il faut souligner que les établissements du primaire bénéficient d'autonomie pour répartir leur enveloppe budgétaire. Quand le contexte le permet, certaines équipes d'écoles du REP peuvent ainsi choisir d'avoir des effectifs un peu plus élevés dans les classes, pour pouvoir consacrer une partie plus importante de leur enveloppe budgétaire en pourcentage de postes d'enseignantes et enseignants chargés du soutien pédagogique (ECSP). Par comparaison, les classes de 21 élèves ou plus représentent 32% des classes des écoles proches du REP et 46% des classes hors du REP (voir **C2.g** et **C2.h**).

C2.g Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et le type d'école, 2022

Proportion de classes



N.B. Hors élèves en intégration partielle. Les écoles proches du REP ne figurent pas dans ce graphique, mais les données sont disponibles dans le classeur Excel sur la page des [Repères et indicateurs statistiques \(RIS\)](#).

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.h Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et le type d'école, 2021 et 2022

	REP		Proches du REP		Hors du REP	
	2021	2022	2021	2022	2021	2022
Classes de 18 élèves ou moins	63%	55%	28%	28%	22%	21%
Classes de 19 à 20 élèves	26%	28%	33%	41%	31%	33%
Classes de 21 à 22 élèves	10%	16%	35%	28%	31%	30%
Classes de 23 à 24 élèves	1%	2%	3%	4%	13%	15%
Classes de 25 élèves et plus	-	-	1%	-	2%	1%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Près de 30% des classes sont à double année de scolarité

En 2022, 29% de l'ensemble des classes de l'enseignement primaire régulier étaient organisées en double année de scolarité (voir **C2.i**). Cette part avait largement augmenté au cours des années 1990 (passant de 13% à 32% en 2000), parallèlement à une augmentation du nombre d'élèves par classe (+2 élèves en moyenne) et à la mise en place des cycles d'apprentissage pluriannuels. Après une baisse entre le début des années 2000 et 2015 (23%), la part des classes à double année a de nouveau augmenté pour se stabiliser aux alentours de 28-29% depuis 2019.

C2.i Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la modalité d'organisation, 2000-2022

	2000	2005	2010	2015	2022
Classes à année unique de scolarité	68%	70%	72%	77%	71%
Classes à double année de scolarité*	32%	30%	28%	23%	29%
Total	100%	100%	100%	100%	100%

* Y compris quelques classes comportant trois ou quatre années de scolarité.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

L'organisation des classes en année unique de scolarité ou en double année était, au départ, principalement liée à des raisons pédagogiques (la double année devant encourager l'autonomie ou la collaboration entre élèves d'âges différents). Aujourd'hui, l'existence de classes à année unique ou à double année relève à la fois de choix pédagogiques et de contraintes organisationnelles. La répartition des élèves dans les différentes années de scolarité, mais aussi, comme rappelé précédemment, la taille des écoles, la typologie des lieux et les contraintes en termes de locaux sont ainsi des paramètres pris en considération.

Les classes à double année concernent plus souvent les élèves des premières années du primaire : la configuration la plus fréquente est la « 1P-2P » qui représente à elle seule 39% des classes à double année (voir **C2.j**). Outre les réalités organisationnelles, la réunion de la 1P-2P (correspondant à l'ancienne école enfantine non obligatoire jusqu'en 2010) tient également à un choix pédagogique des équipes enseignantes (préapprentissage de la lecture, dynamique de groupe, socialisation).

À l'inverse, les configurations les moins fréquentes sont la « 4P-5P » (21 classes sur l'ensemble du canton) et la « 6P-7P » (27 classes). Il est probable que la « 4P-5P » se rencontre peu car relevant de deux cycles différents (1 et 2). De même, à la « 6P-7P » les équipes pédagogiques semblent privilégier plutôt la « 5P-6P » et la « 7P-8P » qui correspondent à deux demi-cycles. Les progressions d'apprentissage du Plan d'études romand (PER) sont en effet découpées en demi-cycles (1P-2P, 3P-4P, 5P-6P, 7P-8P) afin de permettre aux élèves d'entrer de manière de plus en plus approfondie dans les disciplines, en cohérence avec les rythmes d'apprentissage.

Globalement, la taille des classes à double année (20,0 élèves) est en moyenne très légèrement supérieure à celle des classes à année unique (19,7 élèves). Il y a en effet proportionnellement plus de classes accueillant 20 élèves ou plus parmi les classes à double année (61%) que parmi les classes à année unique de scolarité (55%) (voir **C2.k**).

C2.j Répartition des classes à plusieurs années de scolarité (AdS), selon l'association d'AdS, 2022

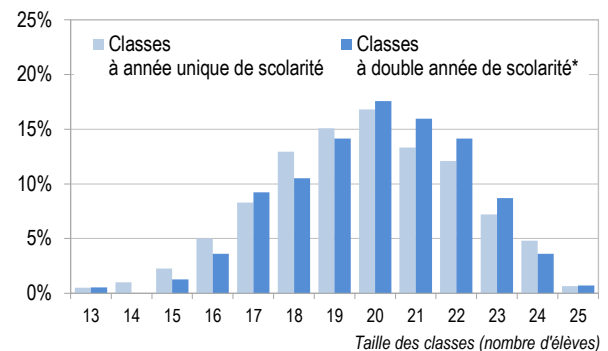
	Nombre de classes	en %	Nombre moyen d'élèves par classe
1P-2P	214	39%	19.5
2P-3P	42	8%	20.6
3P-4P	75	14%	20.4
4P-5P	21	4%	19.8
5P-6P	90	16%	20.0
6P-7P	27	5%	20.5
7P-8P	81	15%	20.5
Classes à 3 AdS	2	0%	22.0
Total	552	100%	20.0

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

C2.k Répartition des classes de l'enseignement primaire régulier, selon la taille des classes et la modalité d'organisation, 2022

Proportion de classes



* Y compris quelques classes comportant trois années de scolarité.

N.B. Hors élèves en intégration partielle.

Source : SRED/nBDS/État au 31.12.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Lafontaine, D. (2019). « Limiter le nombre d'élèves par classe : une clé de la réussite scolaire ? » Site d'information *The Conversation*. <https://theconversation.com/limiter-le-nombre-deleves-par-classe-une-cle-de-la-reussite-scolaire-116931>
- Jarraud, F. (2018). « Faut-il réduire la taille des classes ? » Site d'information *Le café pédagogique*. <http://www.cafepedagogique.net/lexpresso/Pages/2018/03/23032018Article636573870384331785.aspx>
- Duru-Bellat, M. (2012). Moins d'élèves, moins d'échecs ? *Sciences humaines*, n°235 (mars), 12.
- Piketty, T., Valdenaire, M. (2006). « L'impact de la taille des classes sur la réussite scolaire dans les écoles, collèges et lycées français ». In *Les dossiers évaluations et statistiques*, n°173 (mars). <http://cache.media.education.gouv.fr/file/48/4/2484.pdf>
- OFS (2023) Taille des classes à l'école obligatoire selon le canton chiffres cantonaux taille des classes [Taille des classes – Données de l'indicateur - 1990-2021 | Tableau | Office fédéral de la statistique \(admin.ch\)](https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/document/116931)

Pour comprendre ces résultats

Source des données

Les données proviennent de la base de données scolaires (nBDS) du canton de Genève. Elles reflètent l'état de la nBDS au 31 décembre de chaque année. Les classes et élèves de l'école climatique de Boveau (Corbeyrier - VD), rattachée au canton de Genève, ne sont pas inclus dans l'analyse.

Taille moyenne des classes

La taille moyenne des classes (ou nombre moyen d'élèves par classe) est calculée en rapportant les effectifs présents au 31 décembre au nombre de classes. Il faut relever que la composition des classes est susceptible de changer au cours de l'année et donc leur nombre d'élèves. Ceci est particulièrement vrai pour les classes d'accueil en raison de l'arrivée continue de migrantes et migrants tout au long de l'année.

Réseau d'enseignement prioritaire

Le réseau d'enseignement prioritaire (REP) a été mis en place dans le canton de Genève afin de favoriser l'égalité des chances en matière de réussite scolaire. Jusqu'à la rentrée 2016, on distinguait deux catégories d'établissements (REP, hors du REP). À partir de la rentrée 2017, la catégorisation REP concerne les écoles et non plus les établissements. Par ailleurs, une troisième catégorie « écoles proches du REP » a été créée, pour diminuer les effets de seuils.

– **REP** : les écoles dont la population scolaire est composée d'au moins 55% d'élèves dont les parents sont de catégorie socioprofessionnelle modeste ou défavorisée (ouvriers, ouvrières et divers/sans indication) au 15 novembre de l'année scolaire précédente. Pour les écoles dont la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé est comprise entre 51% et 54%, d'autres critères sont pris en compte pour déterminer l'entrée ou non en REP : au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication », plus de 55% d'élèves allophones, moyenne au cours des trois dernières années de la proportion d'élèves de milieu modeste ou défavorisé.

– **Proches du REP** : les écoles dans lesquelles la proportion d'élèves ayant des parents de CSP modeste ou défavorisée est comprise entre 47% et 50%, et qui présentent au moins 12% d'élèves dans la catégorie « divers/sans indication » ou plus de 55% d'élèves allophones.

– **Hors du REP** : les écoles qui ne répondent pas aux critères ci-dessus.

Une enveloppe budgétaire est octroyée aux établissements scolaires en fonction de différents paramètres (nombre d'élèves, nombre d'années de scolarité, statut REP de l'école, nombre de classes spécialisées, pondération par un coefficient social ajusté, etc.) pour tenir compte des spécificités locales de chaque école. Les écoles du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles proches du REP ou hors du REP : en particulier, un meilleur taux d'encadrement (environ 2 élèves de moins par poste enseignant) induisant ainsi moins d'élèves par classe et une meilleure dotation en ECSP. Les écoles proches du REP bénéficient de ressources supplémentaires par rapport aux écoles hors du REP. Les écoles disposent toutefois d'autonomie pour répartir cette enveloppe notamment entre des postes de titulaires de classes et une dotation en enseignantes et enseignants chargés de soutien pédagogique (ECSP). Certaines écoles peuvent ainsi choisir d'avoir des classes un peu plus chargées en contrepartie d'une dotation un peu plus importante en ECSP, ou au contraire d'ouvrir par exemple une classe supplémentaire et d'avoir une dotation moins importante en ECSP.

École fréquentée

Les enfants fréquentent en principe l'école de leur commune ou de leur quartier. Néanmoins, pour des motifs reconnus valables et si l'organisation des classes le permet, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) peut autoriser des enfants à fréquenter les classes d'une autre commune ou d'un autre quartier. Lorsque les élèves d'une commune ou d'un quartier sont en nombre insuffisant ou au contraire en trop grand nombre pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, le DIP peut pour sa part les inscrire dans une autre école.

Art. 24 Lieu de scolarisation - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Sous réserve des alinéas 2 à 7, les élèves sont scolarisés dans l'école correspondant au secteur de recrutement, défini par la direction générale de l'enseignement obligatoire, du lieu de domicile ou, à défaut, du lieu de résidence des parents.

² Les élèves dont les parents ne partagent pas le même lieu de domicile ou de résidence sont scolarisés à leur lieu de domicile ou de résidence principal.

³ Si les élèves d'un secteur de recrutement sont en nombre insuffisant ou sont trop nombreux pour l'organisation rationnelle de l'enseignement, la direction générale de l'enseignement obligatoire peut les affecter dans une autre école. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁴ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre classe, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de la classe le commande.

⁵ La direction de l'établissement peut placer un élève dans une autre école ou dans un autre établissement, en cours d'année ou pour l'année scolaire suivante, après avoir entendu les parents concernés, lorsque le bon déroulement de la scolarité de l'élève et/ou le bon fonctionnement de l'école ou de l'établissement le commande.

⁶ Pour les élèves qui fréquentent un dispositif spécifique, tel que les classes et institutions de l'enseignement spécialisé, notamment, des exceptions au lieu de scolarisation peuvent être prévues par la direction générale de l'enseignement obligatoire. Cette décision n'est pas sujette à recours.

⁷ Enfin, la direction de l'établissement peut, à titre exceptionnel, accorder des dérogations, notamment en cas de changement de domicile, de manière à permettre à l'élève de terminer l'année scolaire dans la classe où il l'a commencée.

Effectifs des classes

Art. 25 Effectifs des classes - Règlement de l'enseignement primaire C 1 10.21 du 7 juillet 1993

¹ Les effectifs des classes de l'enseignement primaire doivent tenir compte des spécificités locales de chaque école et en particulier des écoles en réseau d'enseignement prioritaire, des catégories socioprofessionnelles des parents, des dispositifs inclusifs, des différences entre cycle élémentaire et cycle moyen, des bâtiments, des projets locaux et des ressources attribuées par la direction générale de l'enseignement obligatoire.

² Les effectifs moyens des élèves par classe sur le plan cantonal s'élèvent à 20 élèves. En outre, ces effectifs ne doivent en principe pas excéder 24 élèves par classe.

Classe d'accueil à 50%

La classe d'accueil permet à la population primo-arrivante, dès la 4P, de suivre notamment des cours de français dans une classe à faible effectif, en principe pendant 12 mois à partir de l'arrivée. Durant l'autre mi-temps, ils ou elles vont dans une classe régulière dans l'année de scolarité correspondant à leur âge. Les élèves devant entrer en classe de 1P ou 2P (âge de 4 à 6 ans) vont directement à plein temps en classe régulière. À leur arrivée, les élèves de 3P vont en principe en classe régulière. Le directeur d'établissement peut éventuellement inscrire l'élève plus tard en classe d'accueil si la situation le justifie.

Classe d'accueil à plein temps

La classe d'accueil à plein temps s'adresse dès la 4P à la population primo-arrivante, qui a été très peu, voire pas du tout scolarisée, avec un parcours de vie complexe (exposition à la violence, migration longue et ardue, cellule familiale impactée) et souffrant de déficits langagiers, psychosociaux, psychomoteurs et scolaires. Les élèves intégrant ces classes d'accueil à 100% peuvent y rester jusqu'à 12 mois. Le but est qu'ils ou elles puissent intégrer au plus vite une classe d'accueil à 50%. À noter que ces élèves peuvent également bénéficier parfois d'un accueil, pendant une ou deux périodes de la semaine, en immersion, dans une classe régulière (principalement pour de la gymnastique).

Élèves en intégration partielle

Des élèves de l'enseignement spécialisé ont une intégration partielle dans l'enseignement primaire régulier. Ne figurent parmi les élèves en intégration partielle que celles et ceux qui ont une scolarité de rang 1 dans l'enseignement spécialisé et une scolarité de rang 2 dans l'enseignement primaire régulier. Il est à noter que l'enregistrement des élèves en intégration partielle dans la nBDS s'est amélioré ces dernières années.

Classes intégrées mixtes (CLIM)

Les CLIM (classes intégrées mixtes), qui font partie des structures et dispositifs inclusifs, accueillent les élèves à besoins éducatifs particuliers : 20 à 24 élèves âgés de 7 à 13 ans, de la 3P à la 8P, dans les établissements des Pâquis et de la Roseraie. La prise en charge est assurée par une équipe pluridisciplinaire composée d'enseignants spécialisés, d'éducateurs et d'enseignants réguliers. Le travail s'articule autour de trois temps d'enseignement distincts : (i) un temps d'enseignement assuré dans une classe régulière, avec l'appui d'un enseignant spécialisé (co-enseignement) ou d'un éducateur (accompagnement éducatif) ; (ii) un temps d'enseignement assuré dans la même classe régulière, sans mesure particulière ; (iii) un temps d'enseignement assuré en petit groupe par un enseignant spécialisé dans une salle de classe destinée à cet effet.

Classes intégrées (CLI)

Les classes intégrées accueillent essentiellement des élèves avec des difficultés d'apprentissage et de régulation émotionnelle. Des équipes de professionnels de l'enseignement spécialisé sont responsables de l'encadrement pédagogique et éducatif des élèves de ces classes. Des enseignants du régulier interviennent également en CLI, et certains élèves de CLI effectuent des intégrations individuelles en classe régulière.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>